



Haie pas couper quand le propriétaire passe

Par **Virgile35**, le 20/10/2014 à 18:06

BonjourrnJ'ai mon propriétaire qui me demande par courrier via le notaire, de couper ma haie devant la maison parce qu'elle n'est pas taillé quand il passe devant la maison (sa veux dire 4 à 5 fois par an). Je voulais savoir si ils ont le droit de me le reclamer ou de m'obliger de tailler la haie?

Par **aliren27**, le 20/10/2014 à 18:20

Bonjour,rnvous devez entretenir la haie.. rnrnCordialement

Par **cocotte1003**, le 20/10/2014 à 18:20

Bonjour, regardez le PLu mais les haies doivent être taillées à 1,80 mètres. C'est à vous de faire l'entretien du jardin, cordialement

Par **Virgile35**, le 20/10/2014 à 18:27

Oui mais c'est ce que fait en général sauf que la je n'est pas eu le temps de le faire et que la haie ne depasse que de 15 cm sur le trottoir

Par **cocotte1003**, le **20/10/2014** à **18:29**

légalement elle ne doit pas dépasser sur la voie publique ou chez votre voisin, cordialement

Par **Virgile35**, le **21/10/2014** à **17:58**

Oui je suis d'accord sur ce que vous dites mais je peux entretenir quand je veux et comme je veux, oui ou non?